



VOYAGER EN BONNE COMPAGNIE

VOL DIRECT, HORAIRES, CONFORT, RÉGULARITÉ, SERVICE À BORD... SONT LES CRITÈRES DOMINANTS QUI GUIDENT NOS CHOIX DE PARTENAIRES AÉRIENS.

QUEL QUE SOIT LE PROGRAMME, VERDIÉ S'ENGAGE À SÉLECTIONNER LA COMPAGNIE QUI RÉPOND LE MIEUX AU CAHIER DES CHARGES, TOUT EN OBTENANT LES TARIFS LES PLUS ATTRACTIFS POUR SA CLIENTÈLE.

DANS UN SOUCI DE TRANSPARENCE, VERDIÉ VOUS INFORME À L'AVANCE(*) DU NOM DE LA COMPAGNIE CONCERNANT LES VOLS INTERNATIONAUX AU DÉPART DE FRANCE.

VOLS RÉGULIERS

Pour une grande majorité des voyages, Verdié a conclu des accords avec les plus grandes compagnies nationales. Les vols réguliers vous assurent ponctualité, confort et services de bonne qualité, avantages que l'on apprécie particulièrement lorsqu'on embarque pour une destination lointaine.

VOLS SPÉCIAUX

Lorsqu'il n'existe pas de vol régulier sur une destination au départ des aéroports régionaux, des vols « spéciaux » sont mis en place ponctuellement pour répondre à ces besoins. Pour certains programmes, Verdié utilise ces vols réalisés par des compagnies régionales ou étrangères.

LES COMPAGNIES PARTENAIRES

Conformément au décret n° 2006-315 du 17 mars 2006, Verdié vous indique également l'identité de l'ensemble des transporteurs utilisés pour un programme. Identifiés par leur code international, vous trouverez dans le tableau ci-dessous l'identité complète des compagnies que nous utilisons. Pour plus d'informations vous pouvez consulter les listes des compagnies autorisées ou interdites, établies par la Commission Européenne et la Direction Générale de l'Aviation Civile :

- Site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/transport/air_portal/
- Lien vers la liste des compagnies aériennes interdites (anglais) : http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm
- Lien vers les listes des transporteurs aériens autorisés et transporteurs aériens interdits pour la desserte de la France par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) : <http://www.dgac.fr/html/osevice/liste.htm>

CODE	NOM DU TRANSPORTEUR	PAYS
2I	Star Peru	Pérou
AF	Air France	France
AG	Agni Air	Népal
AZ	Alitalia	Italie
BA	British Airways	Royaume-Uni
BIE	Air Méditerranée	France
CL	Lufthansa Cityline	Allemagne
CZ	Chine Southern Airlines	Chine
DB	Brit Air	France
DL	Delta Airlines	Etats-Unis
EI	Aer Lingus	Irlande
ET	Ethiopian Airlines	Ethiopie
EW	Eurowings	Allemagne
FI	Icelandair	Islande
FPO	Europe Airpost	France
I2	Iberia Express	Espagne
IB	Iberia	Espagne
GA	Garuda Indonesia	Indonésie
KL	Air France KLM	Pays-Bas
LA	Lan Airlines	Chili
LH	Lufthansa	Allemagne
LP	Lan Peru	Pérou
MN	Comair	Afrique du Sud
NI	Portugalia	Portugal
OU	Croatia Airlines	Croatie
P9	Peruvian Airlines	Pérou
QR	Qatar Airways	Qatar
S4	SATA International	Portugal
SA	South African Airways	Afrique du Sud
TK	Turkish Airlines	Turquie
TP	Tap Portugal	Portugal
U4	Bouddha Air	Népal
UU	Air Austral	France
VN	Vietnam Airlines	Vietnam
VR	Transportes Aereos de Cabo Verde	Cap Vert
VY	Vueling Airlines S.A	Espagne
WA	KLM City Hopper	Pays-Bas
XK	CCM Airlines	France
YS	Régional CAE (compagnie intégrée AF)	France
YT	Yeti Airlines	Népal
YW	Air Nostrum	Espagne

* Les compagnies peuvent passer entre elles des accords qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom, alors qu'il est opéré par l'avion d'une autre compagnie. Généralement ces accords sont conclus avec des compagnies aux services équivalents. Verdié vous communique le maximum d'informations connues à la date d'impression du catalogue. Ces informations sont confirmées au moment de la réservation et/ou seront spécifiées dans votre carnet de voyage.